

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL Paris Est Marne & Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 2 FEVRIER 2021 SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2021-1

OBJET: Election du 4e Vice-président

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	11
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents:

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés:

Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Stéphane CHAULIEU représenté par Jean-Luc CADEDDU, Monique FACCHINI représentée par Jean-Philippe BEGAT, Dorine FUMEE représentée par Michel OUDINET, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Delphine FENASSE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Sylvie CHARDIN, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents:

Caroline ADOMO, Florence CROCHETON, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Jacques J.P. MARTIN, Déborah MUNZER.

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 2 FEVRIER 2021

OBJET: Election du 4e Vice-président

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

VU la délibération n°20-060 en date du 9 juillet 2020 portant fixation du nombre de Vice-Présidents,

VU la délibération n°20-061 en date du 9 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents du Conseil de Territoire,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS de sa fonction de 4ème Vice-Président délégué aux Transports et Mobilités,

CONSIDERANT qu'il convient donc de procéder à son remplacement et d'élire un nouveau 4ème Vice-Président,

CONSIDERANT que, si l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne prévoit que l'article L.2122-7-2 relatif à l'élection au scrutin de liste s'applique,

DELIBERE

ARTICLE 1:

DECIDE de procéder à l'élection du 4ème Vice-président au scrutin uninominal

1er tour

CANDIDAT:

Madame Anne KLOPP

a.	Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	84
C.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L65 du code électoral)	0
	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	
	Majorité absolue	43

A OBTENU:

- Madame Anne KLOPP: 84 Voix

Madame Anne KLOPP ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée quatrième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Olivier CAPITANIC

La présente délib^{*}ération publiée le est exécutoire à la date du en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le